

tions de M. Bain, et comment il s'en acquitte, je lui dirai qu'à mon avis il est un employé des plus utiles, qu'il accomplit son devoir, tout son devoir, envers son pays. Je ne sais pas qu'il y ait en ce pays d'employé plus utile que lui, plus fidèle à son devoir, plus courtois et plus zélé. Quant à ce qu'il peut faire entre les heures de bureau, je n'en sais rien ; mais je serais fort surpris d'apprendre qu'il négligeât aucun de ses devoirs qui lui sont imposés par sa charge, ou qui relèvent de sa fonction. Je puis l'assurer. Il aura connaissance, sans doute, des attaques dirigées contre lui, et jugera peut-être à propos d'y répondre. Je pourrai alors lui demander s'il a négligé ses devoirs d'aucune manière. Mais ce n'est pas de cela qu'on l'accuse.

M. CLANCY : Je m'attendais à une tout autre réponse de la part de l'honorable ministre. Personne n'a accusé M. Bain de négliger les devoirs de sa charge. Ce que je demande à l'honorable ministre de nous dire, c'est s'il est à sa connaissance qu'un employé civil, son secrétaire particulier et aide-commissaire des Douanes, a rédigé des pamphlets pour le parti libéral depuis qu'il occupe cette position. J'ai été un peu abasourdi d'entendre l'honorable ministre dire que l'employé public qui est sous le coup de cette accusation verrait le compte rendu de la séance et probablement y prêterait attention. Je pense que c'est au ministre des Douanes à y prêter attention.

M. FOWLER : Il l'a dit pour l'effrayer.

M. CLANCY : L'honorable ministre sait que je suis facilement intimidé ; mais il faudrait quelque chose de bien plus fort que cela pour m'effrayer.

M. FOWLER : L'honorable ministre des Douanes a-t-il quelque connaissance directe ou indirecte que M. Bain, son secrétaire particulier et aide-commissaire des Douanes, dont les appointements sont de \$2,800 par année, se soit en aucun temps pendant qu'il occupait cette position, ou depuis qu'il est devenu employé public, occupé à écrire des pamphlets d'élection pour le parti libéral ?

L'honorable M. PATERSON : En parlant comme je l'ai fait je ne songeais nullement à menacer qui que ce soit. Ce que j'avais à l'esprit, c'est qu'il remarquerait les attaques dirigées contre lui par ces messieurs et probablement m'en parlerait, me dirait ce qu'il avait pu faire à cet égard.

M. FOWLER : Il est renversant d'entendre l'honorable ministre nous dire que probablement cet homme lui parlerait de l'affaire. L'honorable ministre ne reconnaît donc pas qu'il est de son devoir de parler à l'employé public qui est sous le coup d'une pareille accusation ? Si cet employé s'est conduit comme on le dit, n'a-t-il pas par le fait même enfreint toutes les règles de la convenance en matière d'administration ? Il

reçoit \$2,800 par année d'appointements prélevés sur la caisse publique et il emploie son temps—que ce soit durant les heures de bureau ou non, peu importe,—à écrire des pamphlets politiques pour le parti libéral et le gouvernement. Quelle différence y a-t-il entre la conduite de ce particulier et celle d'aucun autre employé qui irait faire des discours politiques sur les tréteaux publics ? Quelle différence y a-t-il entre la conduite de ce fonctionnaire et celle d'aucun autre employé faisant de la propagande électorale ? Je suis surpris de l'attitude que prend l'honorable ministre ; je suis surpris qu'il n'ait pas jugé de son devoir de déclarer : Je vais m'enquérir soigneusement de cette affaire, et si je constate qu'il y a le moindre fondement aux accusations ainsi portées, si je m'aperçois que cet employé s'est rendu coupable d'aucune des manœuvres qu'on lui reproche, je verrai à ce qu'il soit renvoyé sur-le-champ du service qu'il a déshonoré.

Je ne sais ce qui ressort des paroles de l'honorable député, si ce n'est une sorte de menace à l'adresse de l'honorable député qui a soulevé la question et qui devra se garder des coups que la plume habile de cette personne pourrait lui porter dans les journaux.

M. COWAN : Ah !

M. FOWLER : N'est-ce pas l'honorable député d'Essex-sud—

M. COWAN : Oui.

M. FOWLER—qui vient de faire entendre cette note mélodieuse ? Je conçois l'effet qu'une telle remarque est susceptible de produire chez mon honorable ami. Inutile de compter sur son esprit de justice tant que le gouvernement pourra tirer quelque avantage de ce que cet employé manque à son devoir, mais si les rôles étaient renversés, nul plus que lui ne manifesterait autant de vertueuse indignation ; on pourrait l'entendre crier de la rue Queen. Le ministre devrait se rendre compte du devoir qui lui incombe dans la circonstance et laver la tête à cet employé. Ce dernier, dit-il, lui parlera vraisemblablement de l'affaire demain, lorsqu'il aura pris connaissance des déclarations de mon honorable ami de Bothwell (M. Clancy). Cela m'étonne vraiment. Ces messieurs du gouvernement ont dépensé des milliers et des milliers de dollars pour instituer des commissions qu'ils ont fait promener par tout le pays dans le but de leur faire découvrir si tel ou tel fonctionnaire n'avait pas eu la faiblesse de s'immiscer à la politique, et cependant l'honorable ministre est incapable de nous dire au juste quelles fonctions remplit dans son ministère son propre secrétaire particulier qu'il a fait élever au poste de sous-commissaire des Douanes, et qui touche des appointements de \$2,800 par année. En l'absence du commissaire, nous dit le ministre, cet employé le remplace. J'ignore quelles raisons peuvent obliger le commissaire de s'absenter.